



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 27</p> <p>Présents : 19</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Votants : 23</p>	<p>L'an deux mille quinze Le six octobre, Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.</p> <p>Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2015</p>
---	---

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSÍ Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : FILIPPI Valérie à Giudicelli Isabelle, MARCELLI Charles-Félix à ZATTARA Dominique, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ALBERTINI Paule.

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste ;

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

06-10-15-1 Objet : TLE : demande de remise gracieuse des pénalités

En application de l'article L.251A du Livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Le Maire fait état des demandes de remises gracieuses pour lesquelles la trésorerie de Saint-Florent a donné un avis favorable.

Il s'agit des dossiers ci-après :

-SCI VILLAS PLEIN SUD,	MAJ	237€	2014
-LACHKAR ABDELLILAH,	MAJ	33€	2012/2013
-SERDA MARCEL,	MAJ	53€	2012/2013
-SILVESTRI ISABELLE,	MAJ	51.92€	2012/2013
-CESARI THEOPHILE,	MAJ	246€	2012/2013
-SARL KTC,	MAJ	599€	2011/2012
-GAUTHIER JACKY,	MAJ	182€	2011/2012
-SA D'HLM SFHE,	MAJ	9509€	2011/2012
-LOTA MATHIEU,	MAJ	612€	2011/2012
-SANTINI PIERRE.	MAJ	21€	2007/2008
Total		11 843.92€	

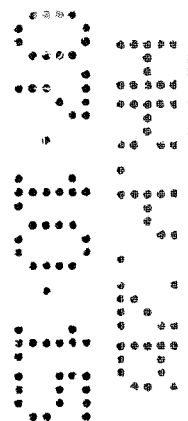
Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide :

-d'adopter la proposition du Maire ci-dessus exposée

-d'accorder la remise gracieuse de la pénalité de retard de paiement des dossiers ci-après :

--SCI VILLAS PLEIN SUD,	MAJ	237€	2014
-LACHKAR ABDELLILAH,	MAJ	33€	2012/2013
-SERDA MARCEL,	MAJ	53€	2012/2013
-SILVESTRI ISABELLE,	MAJ	351.92€	2012/2013
-CESARI THEOPHILE,	MAJ	246€	2012/2013
-SARL KTC,	MAJ	599€	2011/2012
-GAUTHIER JACKY,	MAJ	182€	2011/2012
-SA D'HLM SFHE,	MAJ	9509€	2011/2012
-LOTA MATHIEU,	MAJ	612€	2011/2012
-SANTINI PIERRE.	MAJ	21€	2007/2008
Total		11 843.92€	



VOTE : Unanimité


Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 06 octobre 2015

Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'an deux mille quinze
Le six octobre,
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
 Présents : 19 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**
 Représentés : 4
 Votants : 23 Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre
 2015

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : FILIPPI Valérie à Giudicelli Isabelle, MARCELLI Charles-Félix à ZATTARA Dominique, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ALBERTINI Paule.

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste ;

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

06-10-15-2 Objet : Convention de partenariat ADAL 2B

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'opportunité de signer une convention d'entretien de sentiers communaux avec l'association de réinsertion ADAL2B.

Il s'agirait du sentier qui part de Mormorana et qui aboutit au centre du village avec une boucle à Funtanella et San Michele

La participation financière de la commune serait de l'ordre de 3200 € HT.

Le projet de convention de partenariat transmis par l'association ADAL 2B est ci-annexé

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide :

-d'adopter la proposition du Maire ci-dessus exposée

-de passer à cet effet une convention de partenariat avec l'association ADAL 2B telle que ci-annexée

-d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

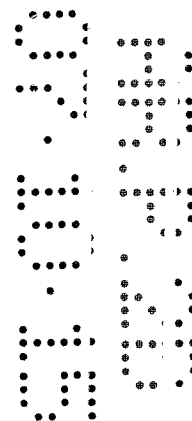
VOTE : Unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.



Lucciana, le 06 octobre 2015

Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mille quinze

En exercice : 27

Le six octobre,

Présents : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2015

Votants : 23

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : FILIPPI Valérie à Giudicelli Isabelle, MARCELLI Charles-Félix à ZATTARA Dominique, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ALBERTINI Paule.

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste ;

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire

06-10-15-3 Objet : Changement d'adresse-Hôtel de ville de Lucciana

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux du nouveau centre administratif arrivent à terme. L'ensemble des services seront regroupés en son sein, à compter du 12/11/2015.

Il convient d'adopter une délibération concernant la nouvelle adresse principale de la mairie afin notamment de la transmettre aux différents partenaires institutionnels et de la diffuser au niveau des administrés et du tissu associatif local :

Hôtel de Ville - A Casa Cumuna
1045, Corsu Lucciana
BP26
20 290 Lucciana

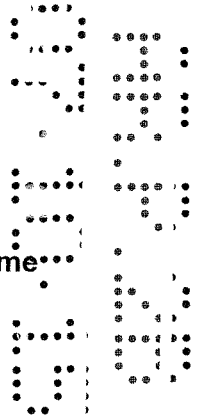
Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide :

-d'adopter la proposition du Maire ci-dessus exposée

-d'accepter la nouvelle domiciliation de l'hôtel de Ville-A Casa Cumuna comme suit :

**Hôtel de Ville - A Casa Cumuna
1045, Corsu Lucciana
BP26
20 290 Lucciana**



VOTE : Unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 06 octobre 2015

Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Représentés : 4

Votants : 23

L'an deux mille quinze

Le six octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2015

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : FILIPPI Valérie à Giudicelli Isabelle, MARCELLI Charles-Félix à ZATTARA Dominique, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ALBERTINI Paule.

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste ;

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire

06-10-15-4 Objet : Création d'un poste permanent d'adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que considérant le départ à la retraite, le 01/01/2016, de l'agent en charge de la bibliothèque municipale, il serait souhaitable de procéder à la création d'un **emploi permanent** d'adjoint d'animation territoriale de 2^{ème} classe, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire** en application des dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,
- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- de créer, un emploi permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 2^{ème} Classe, échelle III de rémunération, **d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures**,
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

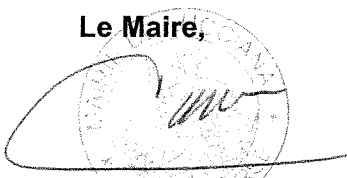
VOTE : Unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

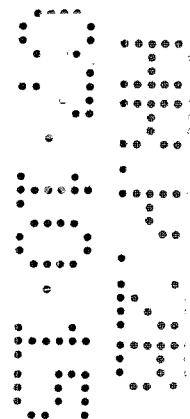
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 06 octobre 2015

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Représentés : 4

Votants : 23

L'an deux mille quinze

Le six octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2015

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSI Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : FILIPPI Valérie à Giudicelli Isabelle, MARCELLI Charles-Félix à ZATTARA Dominique, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ALBERTINI Paule.

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste ;

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire

06-10-15-5 Objet : DM n°3 du Budget principal 2015

L'association Corsic'Avvene, sise sur la Commune, à Piscina, qui œuvre pour la promotion de la langue corse a déposé une demande de subvention de 1000 €.

Cette association a également fait une proposition afin de poursuivre une action de formation linguistique, initiée par le CNFPT, au sein de la structure multi accueil municipale. La demande a été transmise aux services de la CTC afin d'y apporter une participation.

Les crédits sont suffisants à l'article 6574.

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE DM n°3	06/10/2015
------------------------	-------------------

Article	Libellé	En augmentation	En diminution
65/6574/01	Section de Fonctionnement : subventions de fonctionnement (divers)	1 000,00	

Le Maire propose d'accorder une subvention à l'Association Corsic' Avvene

les crédits budgétaires sont suffisants, à l'article adéquat (vu DM n°3 ci-dessus)
écriture comptable :

6574 subvention divers : - 1000€

6574 subvention association Corsic'Avvene : + 1000 €

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide :

-Adopte la décision budgétaire modificative n°3 du Budget principal 2015 telle qu'exposée ci-dessus

VOTE : Unanimité

Pour : 23

Contre : 0


Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

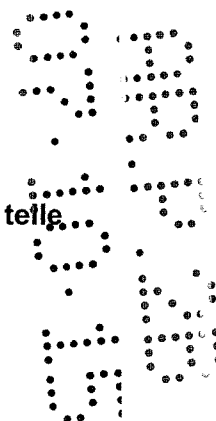
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 06 octobre 2015

Le Maire,



Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'an deux mille quinze
Le six octobre,
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**
 Présents : 19
 Représentés : 4
 Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre
 2015
 Votants : 23

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSI Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : FILIPPI Valérie à Giudicelli Isabelle, MARCELLI Charles-Félix à ZATTARA Dominique, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à ALBERTINI Paule.

ABSENTS: ANTONELLI Marie-Antoinette, GUAZZAGALOPPA Dominique, SANTINI Michèle, ZAMBONI Jean-Baptiste ;

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire

06-10-15-6 Objet : motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Lucciana rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Lucciana estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Lucciana soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide :

-d'adopter la proposition de motion de soutien transmise au Maire par l'Association des Maires de France (AMF) ci-dessus exposée

-de soutenir la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- **l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)**
- **la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),**
- **l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux**
- **la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal**


VOTE : Unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 06 octobre 2015

Le Maire,



Joseph GALLETTI

